

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19145758

ode

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 OCT. 2019

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0840 116 307

Dénomination

(en entier) : GINION WAVRE REAL ESTATE

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Cerisier d'Haine 50, 1301 Wavre.

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire ; octroi de pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives).

Il résulte du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des associés du 19 octobre 2019 que les associés :

- ONT CONFIRMÉ être au courant du fait que conformément au Code des sociétés, la Société doit nommer un commissaire, et

- ONT DÉCIDÉ de renouveler le mandat de Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, dont le siège social est sis Avenue Marcel Thiry 77, Boîte 4, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, et représenté par Monsieur Xavier Doyen, en tant que commissaire de la Société, pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

- ONT DÉCIDÉ d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae,
Avocat et mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).